
Jour de séance 20le vendredi 1^{er} décembre 2023

9 h

Prière.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 17 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Legacy, appuyé par M. M. LeBlanc, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert des régimes de pension*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel d'Opportunités NB
pour 2022-2023

(29 novembre 2023) ;

rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour 2022-2023	(30 novembre 2023) ;
rapport annuel du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour 2022-2023	(30 novembre 2023).